



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 27 septembre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES ENROBÉS BITUMINEUX ET DES CHEMINEMENTS
SITUÉS À PROXIMITÉ DE LA SALLE COMMUNALE J.-J. GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT
COMPLÉMENTAIRE D'UN MONTANT DE CHF 50'062.- TTC**

Vu le crédit d'engagement de CHF 140'000.- TTC voté par le Conseil municipal, le 3 mai 2018, et approuvé par le Département compétent le 26 juin 2018,

vu le décompte final des travaux s'élevant à CHF 50'062.- TTC,

le crédit initial ayant été sous-évalué en raison de la nature du sous-sol,

vu que les travaux supplémentaires effectués n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils se sont avérés nécessaires,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 10 septembre 2018,

vu le préavis favorable émis à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 13 septembre 2018,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 50'062.- TTC pour couvrir les travaux effectués sur le crédit relatif à la réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale J.-J. Gautier ;
- d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'engagement initial voté le 3 mai 2018.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 novembre 2018.

Chêne-Bougeries, le 5 octobre 2018

Florian GROSS
Président du Conseil municipal